

Aide à l'emploi pour les entreprises qui recrutent des publics éloignés du marché du travail

INTERCONSULAIRE DE LA SOMME

Présentation du dispositif

Le FDRT (Fonds Départemental de Revitalisation du Territoire) propose une aide à l'emploi qui prend la forme d'une subvention.

Ce dispositif peut être sollicité dans le cadre d'un recrutement de publics éloignés de l'emploi.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif prioritairement les TPE et PME des secteurs suivants :

- l'industrie,
- les services aux entreprises,
- le commerce,
- la production agricole,
- l'artisanat.

— Publics ciblés

Les publics éloignés de l'emploi : travailleurs handicapés (RQTH, AAH, invalidité), personnes en situation d'exclusion, issus de SIAE ou détenus, jeunes sans qualification, seniors en perte d'emploi, réfugiés, etc.

— Critères d'éligibilité

La création d'emploi devra être effective sous 12 mois, en CDI ou transformation de CDD en CDI. Le poste doit correspondre à un accroissement de l'effectif.

L'entreprise ne doit pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les 12 derniers mois.

Les conventions de revitalisation locales devront être mobilisées préalablement au FDRT.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Le remplacement de personnel n'est pas éligible.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du FDRT sera variable en fonction des projets présentés.

Le taux d'intervention au titre du FDRT est variable en fonction des éléments suivants :

- intérêt des projets présentés,
- niveau des investissements envisagés,
- capacités financières du demandeur,
- nombre d'emplois créés.

L'aide sous forme de subvention sera comprise entre 1 500 € et 4 500 € par emploi créé ou maintenu.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les entreprises intéressées par ce dispositif doivent prendre contact avec un conseiller de la CCI Amiens-Picardie.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
 - Situation - Réglementation
 - Hors licenciement éco. dans les 12 derniers mois

Organisme

INTERCONSULAIRE DE LA SOMME

- 6 boulevard de Belfort
80039 AMIENS CEDEX 1
Téléphone : 03 22 82 22 22
Télécopie : 03 22 82 22 95